

Comité de gestion

Procès-verbal de la rencontre du 21 mai 2025

Membres présents :

Monsieur Patrick Blanchette, directeur (CFTR)
Monsieur René Brisson, directeur général (CSSRDN)
Monsieur Pierre Corbeil, enseignant en transport (CFTR)
Monsieur Yanik Corbeil, enseignant en MVLR (CFTR)
Monsieur André Desbiens, enseignant en transport (CFTR)
Monsieur Jonathan Lauzon, représentant de la FTA
Monsieur Marcel Massé (Teamster Québec local 106)
Monsieur Yves Maurais, (ACQ)
Madame Nathalie Messias, directrice générale (Camo-Route)
Monsieur André Royer (SAAQ)

Membres absents :

Madame Émilie Arcand, ministère de l'Éducation
Monsieur Pier-Luc Girard, membre du CA (CSSRDN)
Madame Tiana Rambeloma (MTQ)

Invités présents :

Madame Julie Bélisle, directrice adjointe (CFTR)
Madame Roxanne Forget, secrétaire de centre (CFTR) et du comité
Monsieur Martin Lachapelle, directeur adjoint (CFTR)
Madame Geneviève Lamarche, directrice adjointe (CFTR)
Madame Mélanie Roy, gestionnaire administrative (CFTR)

1. Ouverture de la rencontre

La réunion a lieu en présentiel et en visioconférence. Monsieur Maurais ouvre la rencontre à 9 h 01.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum, trois membres votants CSSRDN ainsi que trois membres votants partenaires sont présents.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Maurais procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

4. Suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 février 2025

Le procès-verbal est adopté tel que proposé par Monsieur Pierre Corbeil.

5. Consultation – Répartition des ressources

Monsieur Blanchette résume le fichier OPCR.

Les critères ont été approuvés par le président le 27 mars 2025. L'échéance était le 31 mars 2025.

6. Présentation du budget 2025-2026

Madame Roy présente un budget initial 2025-2026 équilibré. Il est adopté par Monsieur André Desbiens et Monsieur Pierre Corbeil.

7. Règles de transférabilité

Madame Roy présente la règle de transférabilité pour la prochaine année.

La règle de transférabilité : « Les sommes réservées aux activités d'enseignement, de soutien à l'enseignement, de gestion des biens meubles et immeubles et des autres activités du Centre seront transférables d'un poste budgétaire à un autre et même d'une année à l'autre, sous réserve de l'application de la règle ministérielle d'approbation du surplus. ».

La règle de transférabilité est adoptée par Monsieur Yani

8. Reddition de compte – Plan de lutte 2024-2025

Monsieur Blanchette présente la reddition de compte du plan de lutte qui recense un cas de violence.

9. Plan de lutte 2025-2026

Monsieur Blanchette présente le plan de lutte 25-26 et mentionne que nous avons actuellement deux techniciens en éducation spécialisés sur le plancher.

Le plan de lutte est adopté par Monsieur Jonathan Lauzon.

10. Actualité générale

Les membres de la direction présentent les dernières mises à jour et avancées du CFTR.

11. Parole aux partenaires

Les différents partenaires présentent les dernières mises à jour et avancées de leur organisation respective.

12. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Yves Maurais clôt la séance à 10 h.